



Association régie par la loi du 1er juillet 1901
SIREN/SIRET n° 478 601 750 00027 APE : 9499Z
Membre du « **Rassemblement pour la Planète** »

Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs
qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations
exposées aux nouvelles technologies de
télécommunications sans fil
Siège social : 22 rue Descartes 78460 CHEVREUSE
Adresse de correspondance : 55 rue des Orteaux 75020 Paris
Téléphone : 01 47 00 96 33
e-mail : contact@robindestoits.org
Site : www.robindestoits.org

Paris, le 04 Juillet 2018

Comment le CPL du Linky va permettre d'inverser la loi de l'offre et la demande en électricité pour le bénéfice des producteurs privés, au détriment des consommateurs, dans un marché dérégulé.

Patrice Goyaud
Docteur Ingénieur en physique, retraité d'EDF/RTE

La filiale d'EDF qui se nomme RTE (Réseau de Transport d'Electricité) est chargée de la gestion des réseaux et groupes de production haute et très haute tension (63 à 400 000 Volts). Sa principale mission consiste à équilibrer, en temps réel, la consommation et la production d'électricité à la fréquence de 50 Hertz.

Jusqu'au début des années 2000, à l'époque où le marché français d'électricité était régulé et de type monopolistique, c'était l'offre qui s'adaptait à la demande : les consommateurs/usagers avaient le libre choix de consommer l'électricité selon leur besoin, quelle que soit l'heure dans la journée, bien sûr dans la limite de la puissance souscrite dans leur abonnement. C'était aux groupes de production de s'adapter à cette demande.

A cette époque, la plupart de ces groupes (thermique ou hydraulique) étaient pilotables et donc leur puissance modulable (surtout les groupes hydrauliques au fonctionnement très souple et réactif). Moduler un groupe de production veut dire que l'on peut lui demander de fonctionner à puissance réduite durant un certain temps. Dans une économie de marché, cela suppose qu'il y aurait un manque à gagner pour le producteur puisque le fonctionnement de son groupe à puissance réduite fera baisser son profit. Mais, à cette époque, la grande majorité des importants groupes de production constituait un bien national : la notion de rentabilité immédiate pour chaque groupe de production n'était pas une priorité ; la priorité essentielle étant la sûreté et la sécurité de l'approvisionnement de la clientèle.

Depuis la dérégulation du marché français (mais aussi européen) de l'électricité, l'appareil de production électrique se retrouve confronté à deux problématiques :

1/ Les groupes de production modulables et pilotables vont de plus en plus être exploités par des opérateurs privés (voir la catastrophe qui se prépare pour le fleuron de la production hydraulique française). Or, ces opérateurs privés ne vont plus accepter le fonctionnement de leurs groupes à puissance modulable et réduite, ce qui les empêcherait de maximiser leurs profits.

2/ La production d'énergie renouvelable (surtout éolien et solaire photovoltaïque) a fait son apparition. Or, cette production n'est actuellement ni modulable, ni pilotable pour les raisons suivantes :

- Leurs caractéristiques intrinsèques implique que, lorsqu'ils sont couplés, leur puissance produite ne dépend que de la vitesse du vent pour l'éolien et de l'ensoleillement pour le solaire.
- Pour des raisons d'économie, les constructeurs de ces parcs de production n'ont pas jugé opportun d'équiper leurs machines de régulateurs performants, permettant à leurs groupes de participer au réglage de la fréquence et de la tension, comme le font les groupes hydrauliques et thermiques.
- Les producteurs de ces parcs exigent d'être couplés au réseau prioritairement dès qu'il y a du vent ou du soleil : concept d'énergie fatale qu'il faut accueillir au détriment des autres modes de production.

D'où un changement de paradigme nécessaire: ce sera dorénavant à la Demande (les consommateurs) de s'adapter à l'Offre (les producteurs). Et c'est là qu'intervient le compteur Linky dont le CPL G3, intégrant le protocole IPV6, permet de prendre le contrôle/commande des appareils électriques disposant d'une puce RFID, et qui sont raccordés au réseau 50 Hertz du logement.

Il suffit ensuite d'inventer une nouvelle catégorie d'intermédiaires : les Opérateurs d'Effacement. Leur rôle consistera, à la demande du Gestionnaire du Réseau et de la production (RTE), à baisser/augmenter la consommation des usagers à leur insu ; ces Opérateurs d'Effacement seront rétribués pour ce service. Mais les consommateurs n'auront droit à rien.

Voilà la raison essentielle du déploiement des compteurs Linky et du CPL G3 : maximiser les profits de la production privatisée de l'électricité à l'insu du consommateur qui, par l'automatisation de l'effacement/augmentation de sa consommation, aura perdu toute souveraineté.

Les consommateurs/usagers seront bien les dindons de la farce !